

# L'UPACA lance deux films pédagogiques 'Ports Propres' pour promouvoir les bonnes pratiques dans les ports de plaisance

---

Vie locale

---

18 avril 2018



L'UPACA, [Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco](#), a été créé en 2001 par et pour les gestionnaires de ports de plaisance. Ce sont eux qui la composent et en font leur outil collectif, à l'échelle de la région PACA et de Monaco, sous forme associative. Les gestionnaires de ports de plaisance la font vivre et évoluer au travers de leurs besoins, leurs demandes et leurs souhaits de développement. Elle est la représentation, dans la région PACA, des gestionnaires de ports de plaisance auprès des institutions, de l'État et des collectivités territoriales. Elle accompagne tous les gestionnaires de plans d'eaux et les gestionnaires de ports à sec qui hébergent des navires de plaisance, quel que soit le statut du gestionnaire (gestion publique ou gestion privée), quel que soit le statut du plan d'eau ou celui du port à sec.

## Des films pour sensibiliser les usagers des ports de plaisance

Deux dispositifs pour des ports plus propres ont ainsi été mis en valeur dans ces films : l'aire de carénage et le point propre. Ces deux thématiques ont été choisies car elles portent les enjeux d'une plaisance plus engagée dans le respect du milieu marin. On y voit ainsi le traitement de l'eau après nettoyage des coques de bateaux ainsi que l'organisation des points propres, avec tri des déchets spécifiques à l'activité de plaisance. Disponibles directement dans les ports de plaisance, sur l'écran d'accueil des capitaineries et surtout accessibles via les nouvelles technologies, ces films de 90 secondes permettent de sensibiliser tous les usagers à une gestion optimale des déchets liquides et solides.

L'UPACA a fait le choix de produire des films, car ce support permet de donner un maximum d'informations en un minimum de temps et, via les nouvelles technologies, de sensibiliser l'ensemble des acteurs agissant sur les ports de plaisance.

## L'aire de carénage



*Les objectifs sont d'informer, d'amener facilement aux équipements, d'accueillir sur les sites de collecte et de conforter les plaisanciers dans leurs bonnes pratiques.*

### **Des outils orientés vers l'international**

Les deux versions proposées, en français et en anglais, permettent de communiquer avec l'ensemble des plaisanciers français et européens et peuvent également être utilisées à l'international. Dans la même logique, l'UPACA, accompagnée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, la DREAL et la DIRM, a créé en 2011 la Certification européenne "Ports Propres", seule Certification européenne spécifique aux ports de plaisance. Les ports certifiés doivent prouver leurs engagements pour la préservation des milieux naturels, et doivent ainsi mettre en place des dispositifs limitant les rejets nocifs, dont les aires de carénage équipées d'un système d'épuration des eaux polluées, et l'installation de points propres, présentés dans les films.

À ce jour, plus d'une quarantaine de ports de plaisance sont déjà certifiés.

### **Ports ayant obtenu la certification européenne ports propres « Clean Harbour guidelines » en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco**

1. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Cercle Aviron de Marseille (Le CAM)
2. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Lei Pescadou de l'Estaque (LPE)
3. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Lou-Saran
4. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Nautique de l'Estaque Plage (SNE)
5. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Nautique du Stade (SNS)
6. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Nautique Estaque Mourepiane (S. N.E.M)
7. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Philanthropique de Pêche et de Sports Lou-Sard
8. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Sporting Club Port Autonome de Marseille (SCPAM)
9. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Yachting Club de la Méditerranée (YCM)
10. Installations portuaires du Lac de Serre Ponçon (Savines le Lac)
11. Nouveau Port de La Ciotat
12. Port de Beaulieu sur mer
13. Port de Bormes les Mimosas

14. Port de Cap d'Ail
15. Port de Cassis
16. Port de Fontvieille (Monaco)
17. Port de la Coudoulière (Six-Fours-les-Plages)
18. Port de la Figueirette (Théoule/mer)
19. Port de la Pointe Rouge (Marseille)
20. Port de la Rague (Mandelieu-La-Napoule/Théoule/mer)
21. Port de Maravenne  
(La Londe les Maures)
22. Port de Miramar (La Londe les Maures)
23. Port de Porquerolles
24. Port de Port Saint-Louis du Rhône
25. Port de Saint-Jean Cap Ferrat
26. Port de Saint-Mandrier
27. Port de Saint-Pierre des Embiez  
(Six-Fours-les-Plages)
28. Port de Théoule sur mer
29. Port de Toulon Darse Nord
30. Port de Villefranche Darse
31. Port des Issambres (Roquebrune/Argens)
32. Port du Crouton (Antibes)
33. Port du Lavandou
34. Port Fréjus
35. Port Gardian (Saintes-Maries-de-la-Mer)
36. Port HERACLEA (Cavalaire sur mer)
37. Port Hercule (Monaco)
38. Port Maritima (Martigues)
39. Port Saint-Gervais (Fos/mer)
40. Vauban 21 (Antibes)
41. Vieux Port de Golfe-Juan
42. Vieux Port de Saint-Raphaël

## Une action vertueuse pour contribuer à la protection de la planète

L'activité des ports de plaisance ne représentait que 1 à 2% de la pollution marine avant la mise en œuvre de démarches environnementales. Les actions menées dans le cadre de "Ports Propres" tendent à minimiser cet impact pour tendre vers 0%. Chaque action compte et les ports de plaisance, aidés par leurs usagers, se mobilisent pour contribuer à la protection de la planète.



## Région PACA et économie du littoral

La Région PACA constitue un enjeu essentiel pour le développement économique :

- des industries nautiques qui, avec 1 500 entreprises régionales, essentiellement dans la maintenance et le négoce, représentent le quart du chiffre d'affaires national et des salariés, soit plus d'un milliard d'euros et 10 000 emplois
- de la filière « pêche » qui regroupe en région près de 4 000 emplois avec une activité exclusivement artisanale (plus de 90% de la flotte sont des navires de moins de 12 mètres)
- des ports de plaisance et de pêche qui sont des pôles d'attractivité touristique majeurs (le secteur du tourisme en région représente plus de 14 milliards d'euros).

L'activité des ports de plaisance ne représentait que 1 à 2% de la pollution marine avant la mise en œuvre de démarches environnementales. Les actions menées dans le cadre de « Ports Propres » tendent à minimiser cet

impact pour tendre vers 0%. Chaque action compte et les ports de plaisance, aidés par leurs usagers, se mobilisent pour contribuer à la protection de la planète.

## **Quelques chiffres à retenir**

- ▶ 28 millions de touristes par an sur le littoral PACA
  - ▶ 60 000 anneaux à flots et 135 ports de plaisance et de pêche  
29% des bateaux et 61% des escales nationales
  - ▶ 125 M de chiffre d'affaires grâce aux ports en PACA / 1000 emplois directs / 15000 emplois indirects
  - ▶ 1ère région française et européenne en termes de capacité d'accueil pour la plaisance
  - ▶ 1 des principales zones de navigation au Monde pour les yachts
- 



Publié par Valérie Noriega